



MORVAN
sommets & grands lacs
communauté de communes

**Etude temporelle et diagnostique
portant sur la structuration du réseau intercommunal de
lecture publique**

- CAHIER DES CHARGES -

Date limite de réception des offres : **mercredi 28 novembre 12h00 (HNEC)**

Dossier présenté par :
la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs

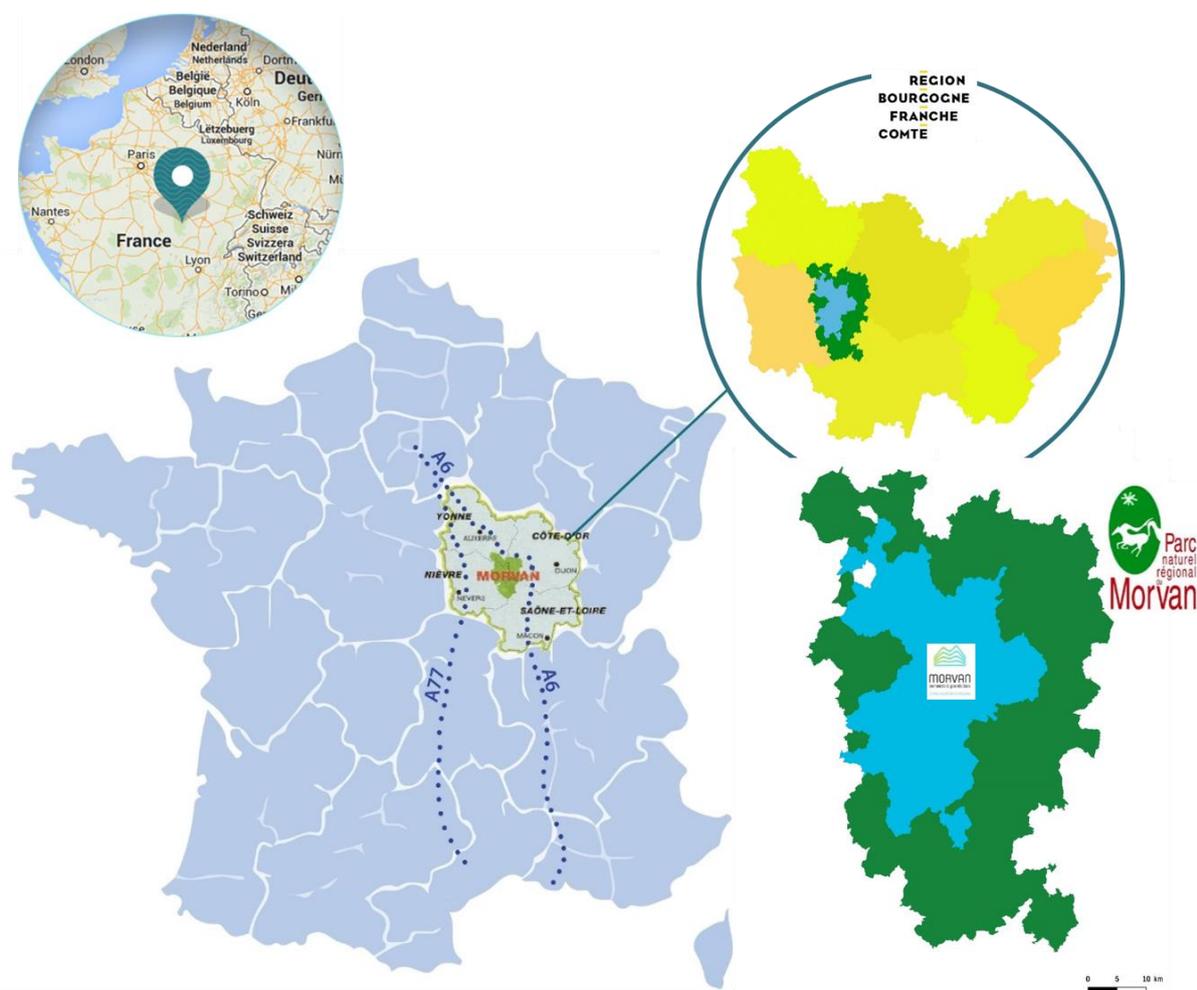
Table des matières

Contexte et présentation du territoire	3
Situation géographique et territoire morvandiau	3
La Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs	3
Géographie bibliothéconomique	4
Objet de la consultation	5
Cadrage et objectifs de l'étude	6
Calendrier prévisionnel	7
Comité de pilotage	8
Constitution du comité de pilotage	8
Moyens mis à disposition du prestataire sélectionné	8
Restitution de l'étude	8
Présentation des résultats	8
Sélection des candidatures, délai et adresse	9
Sélection	9
Délai et adresse d'envoi des offres	9

Contexte et présentation du territoire

Situation géographique et territoire morvandiau

Le Morvan est un massif granitique de basse montagne situé en région Bourgogne-Franche Comté à cheval sur les quatre départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne.



Depuis 1970, il accueille le Parc naturel régional du Morvan (PnrM) dont les missions sont notamment de contribuer « à l'aménagement du territoire, et au développement économique, social et culturel dans le respect de sa charte¹ ».

D'une superficie de près de 3000 km², le PnrM abrite une population de 71885 habitants, réparties dans 117 communes.

La Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, dite loi NOTRe a donné lieu au regroupement de communautés de communes existantes.

¹ Cf.

http://www.parcumorvan.org/fr/Le_Parc/Qu_est_ce_que_le_parc_/L_institution.php?rub=02&srub=02&ssrub=01&sssrub=&lg=fr, consulté le 16.10.2018.

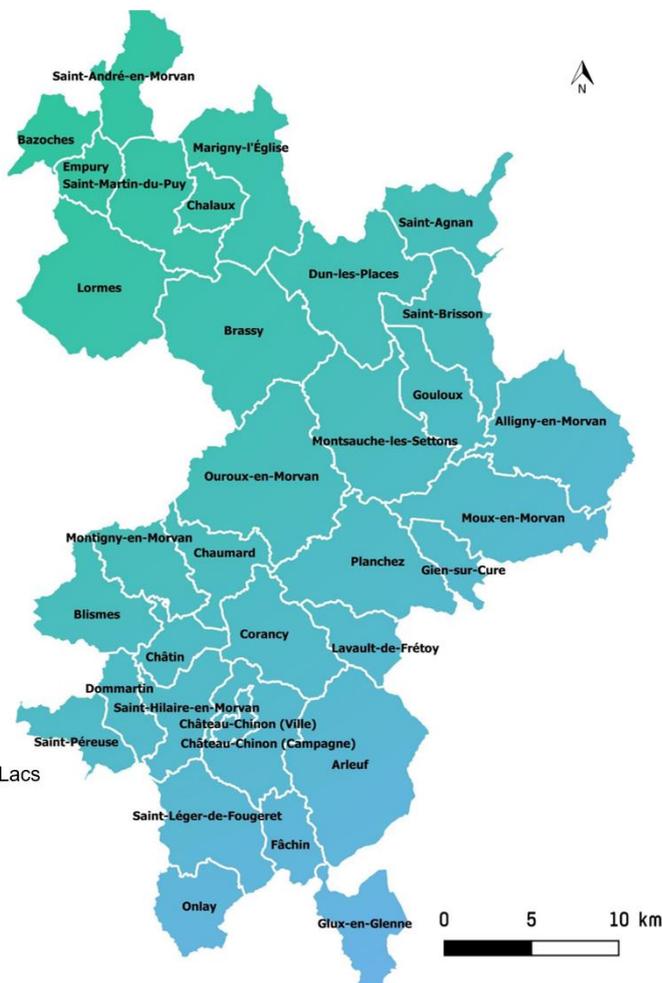
Ainsi, le 1^{er} janvier 2017 naissait la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs (CCMSGL) de la fusion des 3 communautés de communes des Portes du Morvan, des Grands Lacs et du Haut-Morvan (cf. carte ci-dessous).



Les 3 communautés de communes

- Portes du Morvan (Lormes),
- Grands Lacs (Montsauche-les-Settons) et
- Haut-Morvan (Château-Chinon)

ont fusionné le 1^{er} janvier 2017 pour devenir la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs



La CCMSGL réunit 34 communes et abrite une population de 12 882 habitants répartie sur un territoire de 960 km² (soit une densité moyenne de 13 hab. au km²)².

Entièrement située dans le département de la Nièvre, la CCMSGL couvre près d'un tiers du territoire du PnrM et joue ainsi un rôle essentiel dans l'aménagement de ce territoire.

Géographie bibliothéconomique

Depuis sa création le 1^{er} janvier 2017, la CCMSGL a placé la structuration du réseau de lecture publique au cœur de son projet de territoire.

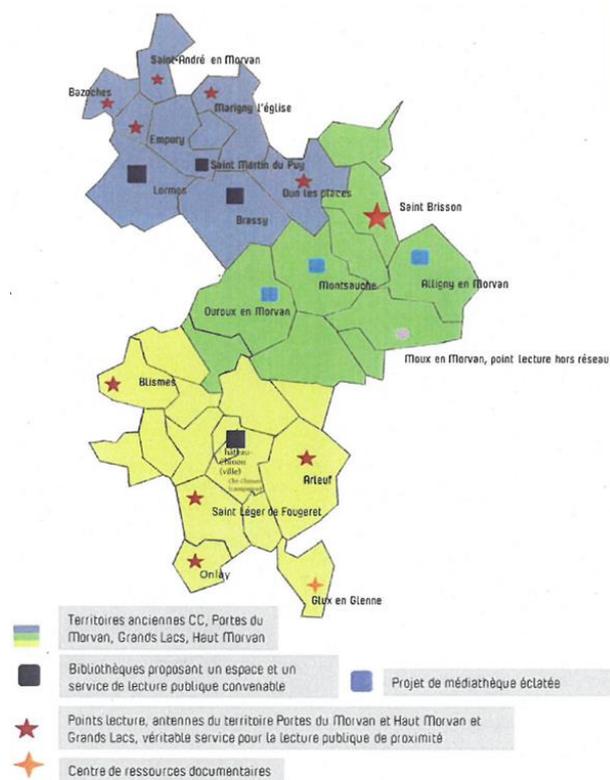
Axe fort de sa politique culturelle, le développement de la lecture publique se construit à travers la mutualisation et l'harmonisation des services et notamment à travers une stratégie

² Cf. article de Wikipedia,

https://fr.wikipedia.org/wiki/Communaut%C3%A9_de_communes_Morvan_Sommets_et_Grands_Lacs, consulté le 16.10.2018.

d'aménagement et d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques et des points lecture du réseau intercommunal.

Toutefois, la CCMSGL se compose d'un **territoire aux réalités bibliothéconomiques contrastées**, réparti en trois zones issues des anciennes communautés de communes (cf. carte ci-dessous).



Le nord, ancienne communauté de communes des Portes du Morvan, offrant un réseau structuré autour de la bibliothèque tête de réseau de Lormes.

Le centre, ancienne communauté de communes des Grands Lacs du Morvan, où se construit la médiathèque éclatée des grands lacs, équipement structurant réparti sur 3 lieux ayant chacun leur spécificité:

- Alligny-en-Morvan : la bibliothèque, également centre de ressources, est située au cœur du musée des nourrices et de l'Assistance publique.
- Montsauche-les-Settons : la bibliothèque est située au cœur du centre social.
- Ouroux-en-Morvan : la bibliothèque est située au cœur d'un ensemble regroupant agence postale et cinéma.

Le sud de la CCMSGL, ancienne communauté de communes du Haut-Morvan, où le réseau de lecture publique est essentiellement représenté par le centre culturel Condorcet à Château-Chinon abritant la bibliothèque municipale.

Dans ce contexte, la CCMSGL est engagée dans un **contrat territoire-lecture (CTL)** reposant sur les axes prioritaires suivants :

- Construire à l'échelle du territoire un partenariat actif ;
- Elargir les publics ;
- Renforcer les pratiques de lecture et d'écriture.

Débuté en octobre 2016 sur le territoire de la communauté de communes des Portes du Morvan, ce CTL s'achèvera en décembre 2018 et sera suivi par un CTL (2019-2021) étendu à l'ensemble de la communauté de communes dont les axes sont actuellement en cours de redéfinition.

Objet de la consultation

La délibération du Conseil communautaire du 24 septembre 2018 (délibération n°003-5-2018) porte sur la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement et d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques du réseau intercommunal de lecture publique.

Elle indique le besoin d'une réflexion sur l'ensemble du territoire intercommunal comme suit : *afin d'établir une stratégie territoriale d'optimisation des horaires d'ouverture des bibliothèques, d'en appréhender les besoins et d'identifier les moyens nécessaires à sa mise en œuvre la réalisation d'une étude temporelle et d'un diagnostic pour le territoire est nécessaire.*

Cadrage et objectifs de l'étude

Au titre de sa compétence « animation du réseau intercommunal des bibliothèques », la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs porte une action pour **l'optimisation des horaires d'ouverture des bibliothèques** programmée en plusieurs étapes, dont la **première** consiste en la réalisation d'une **étude temporelle et diagnostique** pour le territoire intercommunal.

Il s'agit avant tout d'une enquête temporelle concernant les extensions des horaires d'ouverture. Celle-ci devra intégrer les questions de gestion du temps d'un point de vue administratif et également du point de vue des publics.

L'étude fournira une synthèse des temps d'ouverture actuels des bibliothèques du réseau. Elle servira en outre d'outil prospectif concernant le développement du CTL et des nouvelles propositions ministérielles en matière d'éducation artistique et culturelle liant écoles et bibliothèques.

L'étude couvrira les domaines détaillés ci-dessous³ :

1. Connaissance du rythme des usagers et du territoire

1.1. Quels sont les principaux rythmes de vie et les attentes des usagers ?

Données de cadrage nationales sur l'évolution des modes de vie.

Analyse des données locales disponibles (INSEE...).

Attentes des usagers et des non-usagers : Possibilité de recourir à une enquête.

Prise en compte de la diversité des usages des bibliothèques.

1.2. Quels sont les principaux rythmes du territoire à prendre en compte ?

Situation géographique des communes/ des bibliothèques.

Proximité avec d'autres services à la population.

2– Diagnostic de l'offre de lecture publique à l'échelle du territoire de la CCMSGL

2.1. Quels sont les horaires actuels de l'offre de lecture publique ?

Volume de l'offre de service, mesuré en nombre d'heures d'ouverture cumulées, afin de quantifier l'importance de l'offre de service : on fait la somme des heures d'ouverture des différents sites étudiés;

Amplitude horaire de l'offre de service, c'est-à-dire l'étendue maximale des heures d'ouverture, quels que soient les sites concernés.

2.2. Quelles sont les créneaux actuellement les plus utilisés par les usagers ?

2.3. Quels services permettent déjà aux usagers de dépasser la contrainte horaire d'accès aux bibliothèques ?

2.4. Quelles sont les contraintes liées au fonctionnement du service ?

³ Points issus du document de cadrage de l'association Tempo territorial, <http://tempoterritorial.fr/comment-realiser-un-diagnostic-temporel-sur-les-horaires-des-bibliotheques/>, . consulté le 26.09.2018.

Pour toute information complémentaire, merci de vous reporter au document complet.

3– Arbitrages et choix politiques

Le croisement entre les rythmes des usagers (point 1) et le rythme de l'offre (point 2) doit permettre de repérer les discordances éventuelles et les pistes d'amélioration.

3.1. Quel équilibre trouver entre lisibilité et complémentarité ?

La lisibilité et la régularité des horaires permettent une meilleure appropriation par les usagers, gage d'une meilleure fréquentation.

La complémentarité des horaires permet quant à elle de proposer une plus grande amplitude d'accès à l'offre de lecture publique sur un territoire, sur l'ensemble des jours de la semaine, du lundi au dimanche, notamment si elle s'accompagne d'une mise en réseau des bibliothèques (carte d'abonnement commune, possibilité d'emprunts, de retours et de réservation dans n'importe quelle bibliothèque du réseau).

3.2 La volonté politique au cœur du projet

D'un point de vue méthodologique, l'approche proposée par les politiques temporelles met l'accent sur la **concertation** (entre les différentes parties prenantes) et sur l'**expérimentation**, assortie d'une évaluation, afin de permettre de prolonger ou **d'inventer de nouvelles solutions pour une meilleure articulation des temps de vie et pour réduire les inégalités d'accès aux services.**

4 Eléments complémentaires

4.1 Impact du contrat territoire lecture et possibles évolutions

- Intégration du bilan (y-compris intermédiaire) des actions impulsées dans le cadre du CTL 2016-2018.
- Impact sur la structuration du réseau intercommunal de lecture publique.
- Réflexion sur la lecture publique comme levier des politiques de cohésion sociale et territoriale via les horaires d'ouverture.
- Possibilité d'extension du numérique, développement des usages et outils numériques.
- Intégration de notion d'itinérance (cf. bilan CTL concernant les résidences poésie).

4.2 Recensement des bibliothèques scolaires et intégration dans le réseau de lecture publique

La déclaration ministérielle conjointe des ministres de la Culture et de l'Education nationale du 17 septembre 2018 concernant l'éducation culturelle et artistique indique que chaque enfant de cours préparatoire (CP) devra recevoir une carte de bibliothèque avant la fin de l'année scolaire 2018-2019.

Ce point recoupe les problématiques d'aménagement du territoire et d'horaires d'ouverture et pose les problématiques suivantes à intégrer dans le champ de l'étude:

- Recensement des bibliothèques scolaires sur le territoire ;
- Carte unique CCMSGL ;
- Tarif ;
- Services.

Calendrier prévisionnel

Novembre 2018 : consultation des prestataires ;

28 novembre 2018 :12 heures: date limite de réception des offres ;
Mi-décembre 2018 : choix du prestataire ;
Janvier 2019 – Mars 2019 : réalisation de l'étude ;
Avril 2019 : restitution de l'étude.

La durée prévue de l'étude est de 3 (trois) mois.

Comité de pilotage

Constitution du comité de pilotage

La CCMSGL, maître d'ouvrage de l'étude, constituera un comité de pilotage afin d'accompagner, valider et réorienter si besoin le prestataire. Le comité se réunira au minimum à trois reprises comme indiqué ci-dessous :

- Une réunion avec le prestataire pour le lancement de l'étude ;
- Une réunion pour un premier bilan temporaire après le premier mois de l'étude ;
- Une réunion de bilan de l'étude.

D'autres réunions pourront être organisées à la demande d'un membre du comité de pilotage.

Ce comité de pilotage sera composé du Président de la CCMSGL, du Vice-Président en charge de la Culture, du responsable du groupe de travail Lecture publique, de la Conseillère livre et lecture de la DRAC, de la Directrice de la Bibliothèque de la Nièvre, du référent de territoire de la Bibliothèque de la Nièvre et du Directeur du service culture et lecture publique.

Après chaque réunion, un compte-rendu sera élaboré par le prestataire et diffusé aux membres du comité de pilotage par le service Culture et lecture publique.

Moyens mis à disposition du prestataire sélectionné

La CCMSGL représentée par le comité de pilotage mettra à disposition du prestataire sélectionné un ensemble de ressources nécessaires au bon déroulement de l'étude :

- Le projet de territoire 2018-2020,
- Toute information relative aux bibliothèques et écoles du territoire de la CCMSGL,
- Les supports cartographiques,
- Les comptes-rendus des réunions de la commission culture et groupes de travail impliqués dans la réflexion,
- Les contacts (mail et numéro de téléphone) des élus, agents, partenaires et bénévoles concernés par l'étude.

Au besoin, la CCMSGL pourra mettre à disposition un local pour une durée déterminée dans le cadre de l'enquête de territoire auprès des élus et habitants.

Restitution de l'étude

Présentation des résultats

Le prestataire devra fournir à la CCMSGL sous format électronique (PDF) 4 (quatre) documents dans les deux domaines suivants :

Analyse (2 documents)

- L'étude diagnostique complète rédigée,

- Un résumé analytique présentant les principaux résultats de l'étude dans les différents domaines en lien aux principales orientations et objectifs définis en concertation avec le comité de pilotage

Prospective (2 documents)

- Un document présentant 3 scénarii alternatifs de développement concernant l'optimisation des horaires d'ouverture (1 recto A4 par scénario)
- Un document regroupant des fiches pratiques par action classées par priorité.

Une séance de restitution de l'étude pourra être demandée en plus des réunions déjà programmées par le comité de pilotage auprès du prestataire.

Sélection des candidatures, délai et adresse

Sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

Critères de sélection	Pourcentage attribué
Contenu de la prestation à la fois détaillé, clair et précis (modalités concrètes d'intervention, outils méthodologiques, programme de travail, ...)	20%
Capacité à développer une première approche des enjeux du territoire	10%
Compétences techniques et références du prestataire	20%
Prix de la prestation	50%

Le dossier de candidature sera constitué :

- **d'une note présentant le rôle, les missions, les compétences et les références du prestataire ainsi que de la personne désignée pour suivre le dossier,**
- **d'une note méthodologique précisant au maximum le contenu de la prestation,**
- **de la lettre de candidature du prestataire,**
- **d'un devis signé,**
- **d'un planning prévisionnel signé.**

Délai et adresse d'envoi des offres

Les offres devront être adressées **par voie électronique uniquement à l'adresse suivante** : vincent.bonnet@ccmorvan.fr au plus tard le **mercredi 28 novembre 2018 à 12 heures**.

Pour plus d'information merci de contacter Vincent Bonnet au 03.45.23.00.02 ou vincent.bonnet@ccmorvan.fr

- FIN DU DOCUMENT -